

LET'S DREAM
TOGETHER OF
A NEW RESPONSIBLE
WORLD...

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا
ΕΓΘΣΣ Θ·ΙΚ ΣΗ ΗΘΣΚο



BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR

« BMCE BANK »- « BMCE BANK OF AFRICA »

Société Anonyme au Capital social de 1.794.633.900,00 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II.
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 –
RC Casablanca : 27129

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2018

POUVOIR

Nous soussignés,

Société¹

Sise²

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

Ou

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame

domicilié(e).....,

titulaire de la carte d'identité nationale n°..... ;

propriétaire de³.....**actions**⁴ **de la société BMCE Bank**
(la Société), donne ou donnons, par la présente, pouvoir à :

Monsieur ou Madame

demeurant.....,

titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°..... ;

Ou

La Société⁵.....

Sise⁶

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

¹ Dénomination sociale

² Adresse du Siège Social

³ Nombre d'actions

⁴ Si vos actions sont au porteur, vous devrez accompagner ce présent document d'une attestation de blocage.

⁵ Dénomination sociale

⁶ Adresse du Siège Social

à l'effet de nous/me représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se réunira le **24 Mai 2018 à 11 heures** au siège social de la Société aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant (l'**Assemblée Générale**) :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes ;
2. Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
3. Affectation des bénéfices réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
6. Constatation de la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
8. Nomination de Monsieur Michel LUCAS en qualité d'Administrateur ;
9. Nomination de Monsieur Abdou BENSOUA en qualité d'Administrateur ;
10. Questions diverses ;
11. Pouvoirs en vue des formalités légales.

En conséquence, assister à ladite Assemblée Générale, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes et s'abstenir, le cas échéant, sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer les procès-verbaux et autre pièces et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes les Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait àle

Signature⁷

RAPPEL

1. **A défaut d'assister personnellement**, les Actionnaires peuvent :

- Soit donner procuration à un autre Actionnaire, ou à leur conjoint ou à un ascendant ou descendant, ou à toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, en vertu de l'article 131 de la Loi 17-95 ;
- Soit adresser à la Société la formule de pouvoir sans indication de nom de mandataire, dûment signée et revêtue de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

2. Pour toute procuration d'un Actionnaire donnée sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale pourra émettre un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées et agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de Résolutions (article 131 de la Loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, telle que modifiée et complétée).

⁷ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »